

Comité technique du 4 juillet 2022 Déclaration liminaire

Madame la Présidente,
mesdames et messieurs, membres du comité technique de la préfecture de l'Ain,

À l'ordre du jour établi pour la réunion de ce comité technique, figure dans les questions soumises au vote, un sujet qui ne peut pas être traité avec légèreté.

En effet, la refonte de l'organigramme de la préfecture qui prévoit notamment, au regard des missions prioritaires des préfectures 2022-2025 définies par le ministère de l'intérieur, la réorganisation de la DCAT, doit pouvoir être examinée le plus sérieusement possible par les représentants du personnel. C'est pour cette raison qu'il a été demandé à l'autorité administrative, la communication des documents relatifs à ce dossier, bien plus en amont qu'à l'accoutumée de la date programmée du comité technique.

Or, ces documents nous sont parvenus seulement 8 jours avant la date du comité technique. Ce délai trop court, même s'il est réglementairement valable, ne nous a pas permis de consulter nos collègues concernés par cette réorganisation. De plus, nous avons reçu comme unique document, un schéma d'organigramme. Quid des fiches de postes prévues dans le cadre de cette réorganisation ? Quid des effectifs qui composeront le SGAD au sein de la DCAT ? Quid du projet d'arrêté portant organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures de l'Ain ? Ces éléments d'information sont pourtant indispensables pour que nous puissions émettre un avis éclairé sur ce dossier.

Il est important de garder à l'esprit que derrière toute réorganisation de service, il y a des personnes qui vont devoir changer de bureau, de collègues, de méthode de travail, et voir sur leur fiche de poste, une accumulation de nouvelles missions alors que les journées de travail sont déjà harassantes. Et derrière chacune de ces personnes, il y a un être humain que nous devons respecter.

Dans le cadre d'un dialogue social normal, ces documents complémentaires nous auraient été fournis. Hélas, depuis longtemps dans notre préfecture, celui-ci est réduit à sa plus simple expression. Les comités techniques et les CHSCT ressemblent plus à des chambres d'enregistrement qu'à un espace d'écoute attentive et d'échange entre les représentants de l'administration et ceux du personnel.

Le fait de ne pas voir inscrit à l'ordre du jour de ce comité technique un point que tous les représentants CGT et CFDT ont demandé par écrit, illustre à quel niveau, le dialogue social s'est dégradé au cours de ces dernières années. Le point que nous souhaitons aborder se rapportait aux modalités d'indemnisation des agents de préfecture et sous-préfectures ayant participé aux opérations de mise sous pli de la

propagande électorale dans le cadre des élections présidentielles et législatives. Personne parmi les représentants de l'administration n'a eu la courtoisie de répondre à notre demande. Nous assimilons cette non-réponse à du mépris.

Au vu du contenu de cette déclaration liminaire, vous comprendrez qu'en ce qui nous concerne, il n'y a pas lieu d'être présents au sein de cette instance qui s'apparente à une mascarade.

Cette déclaration sera transmise pour information au secrétaire général de la CGT intérieur, ainsi qu'au secrétaire général du ministère de l'intérieur.

Pour la CGT préfecture et sous-préfectures de l'Ain,
Les représentants du personnel de la préfecture et des sous-préfectures de l'Ain.

